

AUX LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE

Dans le cadre du plan Vauban sur la Ville-Haute, la cellule contrôle de la Ville de Charleroi viendra (ou est venue) contrôler votre logement sur sa salubrité et ses normes incendies.

Trois cas de figure se présentent à vous :

- ▶ Votre logement répond aux normes et vous pourrez y rester ;
- ▶ Votre logement doit faire l'objet d'améliorations. Un délai sera donné à votre propriétaire pour qu'il effectue les travaux ;
- ▶ Votre logement ne répond pas aux normes et la Ville peut le faire fermer. Un délai de 48h à 6 mois peut vous être octroyé, en fonction de la gravité de la situation, pour quitter le logement.



En tant qu'association de soutien aux locataires, dès à présent, nous pouvons vous aider :

- En vous expliquant la procédure ;
- En étant médiateur avec les services communaux/votre propriétaire ;
- À faire valoir vos droits (en justice, prime de la région et aides ADEL...);
- Pour l'orientation et la recherche d'un nouveau logement ;
- Pour organiser une réunion collective.

MENACÉ D'EXPULSION ? NOUS POUVONS VOUS SOUTENIR!

SOLIDARITES NOUVELLES - Boulevard Jacques Bertrand, 8 à 6000 Charleroi
071/30.36.77 sn.secretariat@skynet.be - www.solidaritesnouvelles.org

EN SAVOIR PLUS ?

Permanences téléphoniques le mercredi de 10h à 12h

Permanences d'accueil les jeudi de 14h à 16h et les mardis de 10h à 12h

ENVIE DE VOUS MOBILISER ?

DAL Charleroi : Un mardi sur deux de 10h00 à 12h30

ASBL soutenue par le service de l'Education Permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et Action Vivre Ensemble. Association de Promotion du Logement agréée par le Gouvernement Wallon.

Numéro d'entreprise: 408 018622, inscrite au registre des personnes morale de Charleroi

BAN: BE72 0012 8238 0416 / BIC: GEBABEBB - IBAN: BE63 7775 9871 6008 / BIC: GKCCBEBB

Editeur responsable: Michel Colon—Bld.J. Bertrand 8 à 6000 Charleroi

Madame, Monsieur,

Je me suis présenté chez vous ce _____ .

N'hésitez pas à reprendre contact avec moi au _____ .

Bien à vous,